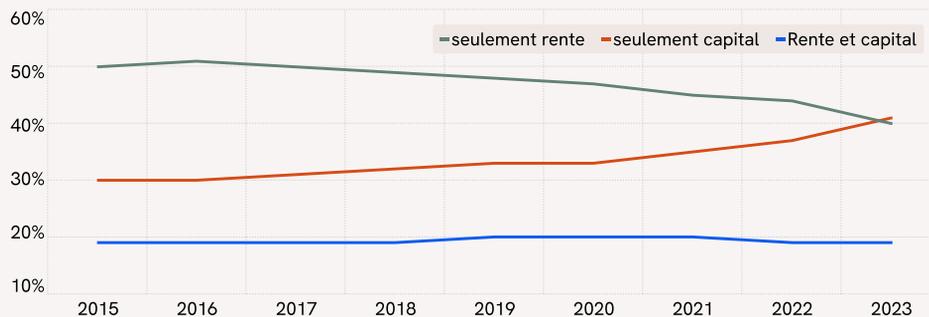


Economico Flash ⚡ #37

Pourquoi les retraits de capitaux dans le 2e pilier explosent-ils ?



Graphique de la semaine : Evolution des retraits et des versements en capital dans le 2e pilier de 2015 à 2023



Graphique de la semaine : évolution des retraits et des versements en capital dans le 2e pilier de 2015 à 2023



Taux de conversion réduits

Avantage fiscal en cas de retrait du capital ?

Mauvaises incitations dans le conseil ?

Ces derniers temps, on a beaucoup lu sur l'augmentation rapide des retraits en capital dans le 2e pilier. Dans la recherche des causes, les trois arguments 1) baisse des taux de conversion, 2) avantages fiscaux en cas de retrait en capital et 3) incitations erronées de l'industrie dans le conseil arrivent largement en tête du hit-parade. J'examine ci-après ces trois arguments.

Au préalable, il convient de mentionner ce qui suit en regardant le graphique de la semaine : la part des bénéficiaires d'un capital à 100% croît rapidement au détriment des bénéficiaires d'une rente à 100%. En revanche, le nombre de personnes assurées qui perçoivent une forme mixte se maintient à un niveau bas et constant. Cette constatation est irritante, car il y a quelques bonnes raisons pour une forme mixte. Les assurés prennent-ils une décision rationnelle? Voyons maintenant les raisons en détail :

- **Taux de conversion en baisse** : Un taux de conversion de 5 % comprend implicitement un rendement à vie ou une garantie d'intérêt d'environ 2,0 %. Selon la situation familiale (partenaire ayant droit, espérance de vie individuelle), cette garantie d'intérêt est plus ou moins élevée (pour plus de détails, voir [Flash 5](#)). Nous avons montré dans le dernier [Flash 36](#) que un rendement de 2.0% net ne peut être atteint avec un placement de fortune propre qu'au prix d'un risque d'actions élevé et d'une discipline des coûts dans la mise en œuvre. Dans ce contexte, l'étude « Rente ou capital? » de la caisse de pension fédérale Publica est également passionnante. Celle-ci a révélé que les retraits en capital des personnes célibataires et des personnes mariées augmentent de la même manière (voir p. 12). Et ce, bien que la rente implique une garantie d'intérêt nettement plus élevée lorsque l'un des partenaires y a droit.

- **Avantage fiscal en cas de retrait du capital** : à l'heure actuelle, le retrait du capital est plus avantageux que la rente. Mais les effets fiscaux indirects du retrait en capital (voir [Flash 13](#)) rendent cet avantage moins important que ce que l'on raconte souvent. En cas de forte progressivité de l'impôt sur les prestations en capital, comme dans le canton de Zurich par exemple, le simple retrait en capital n'est déjà pas la solution fiscalement optimale pour les avoirs de vieillesse élevés. Si, selon la planification actuelle, le retrait du capital est encore imposé au niveau fédéral, le retrait pur du capital ne constituera plus la solution fiscale optimale dans de nombreux endroits.
- **Mauvaises incitations dans le conseil** : il est un fait que le conseiller en banque ou en assurance ne peut gagner de l'argent avec vous ou votre capital que s'il peut vous convaincre de retirer votre capital (et de le réinvestir dans ses propres produits). L'étude de Publica a révélé que les purs bénéficiaires de capitaux ont le plus souvent fait appel à des conseils externes...
- Au final, il convient de se demander si la décision « rente ou capital » est prise aujourd'hui dans le meilleur intérêt économique personnel.

Takeaways

- **Mon opinion** : Les incitations erronées en matière de conseil sont principalement responsables de l'augmentation des retraits en capital
- Il est essentiel de disposer d'un conseil indépendant sur la question « capital ou pension ».